

DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ANNÉE 2024

Conseil métropolitain du 15 décembre 2023

LES OCCUPATIONS DE VOIRIE AU SOL

Article 3-1 – Petites animations commerciales : marchés artisanaux, marché aux livres, foire aux miels, petit train, manufacturés, puces de sainte-Croix etc. – m ² /jour	1,20 €
Article 3-2 – Promotion et publicité d'un produit commercial – m ² /jour	19,30 €
Article 3-3 – Distribution de prospectus à caractère commercial sur le domaine public et promotion d'un produit avec un outil numérique, échantillons	
- Du lundi au vendredi – jour	1 075,48 €
- Le week-end – jour	2 007,01 €
Article 3-4 – Taxes journalières : tarif applicable pour toute autre occupation pour laquelle un autre tarif n'est pas expressément prévu – m ² /jour	
- Toutes zones confondues	2,60 €
Article 3-5 – Tournage de films	
- Tournages de films et séances photos publicitaires avec mesures de stationnement – jour/emplacement	27,70 €
- Tournages de films et séances photos publicitaires sans mesures de circulation – forfait jour	548,69 €
- Tournages de films et séances photos publicitaires avec mesures de circulation (coupure de rue > 3 minutes)	
La demi-journée	1 108,18 €
La journée	2 216,34 €
- Tournages de films non publicitaires avec mesures de stationnement long métrage, fiction tv, court métrage et documentaire	
Jusqu'à 10 véhicules – tarif par véhicule et par jour	8,21 €
Au-delà de 10 véhicules – forfait demi-journée	76,95 €
Au-delà de 10 véhicules – forfait journée	153,90 €
Article 3-6 – Foire viticole – Saveurs de Viarme	
- Exposant viticulteur – m ² /jour	13,25 €
- Restauration, autres produits artisanaux – m ² /jour	6,64 €
Article 3-7 – Brocante de Nantes	
- Exposants – m ² /jour	5,20 €
- Restauration, autres produits – m ² /jour	6,64 €
Article 3-8 – Marché de Noël	
- Emplacement de vente (25m ² maximum) – m ² /jour	2,59 €
Article 3-9 – La journée commerciale : tout déballage – m ² /jour	10,42 €
Article 3-10 – Vente de végétaux : fleurs à la Toussaint, sapins de Noël etc.	
- Toutes zones confondues – m ² /jour	7,50 €
- Véhicule de transport et de stockage – m ² /jour	0,38 €
Article 3-11 – Vente hors marchés : huîtres/sardines – m ² /jour	1,96 €